

SÉANCE ordinaire

Le 3 avril 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 3 avril 2017, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Richard Duguay, Christian Dea et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Raymond Cyr, directeur financier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

160403.087 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

- Achat d'une camionnette - Service des loisirs

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Appui – Opposition au projet de centralisation des laboratoires médicaux publics (Optilab) ;
 - 4.3 Appui – Projet navigue.com : Pour une Gaspésie branchée ;
 - 4.4 Abrogation de la résolution numéro 170313.077 - Vente de terrain à Madame Martine Lejeune ;
 - 4.5 Adoption – Règlement décrétant un programme de revitalisation d'un secteur de Chandler en favorisant l'accès à la propriété ;
 - 4.6 Octroi de contrat – Installation de débitmètres ;
 - 4.7 Octroi de contrat – Installation d'enregistreurs de débordement ;
 - 4.8 Recommandation de paiement – NR Duguay – Nettoyage après sinistre ;
 - 4.9 UMQ – Programme d'assurances des OBNL ;
 - 4.10 Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC du Rocher-Percé – Affectation industrielle – Secteur Gaspésia ;
 - 4.11 Autorisation de signature – Convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler 2017-2021 ;
5. PROPOS DU MAIRE
6. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170403.088 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

170403.089 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE – SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil accepte l'achat d'une camionnette pour le service des loisirs au prix de 21 500\$, toutes taxes non comprises, chez Automobiles Carmer.

Il est également résolu que le montant de la transaction soit payable à même le budget prévu au règlement d'emprunt V-181-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170403.090 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant pour le journal des achats du mois de décembre 2016 un montant de 23 319.56 \$ et pour le mois de mars 2017 un montant 234 406.85 \$ pour le journal des achats et de 64 106.63 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170403.091 APPUI – OPPOSITION AU PROJET DE CENTRALISATION DES LABORATOIRES MÉDICAUX PUBLICS (OPTILAB) ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat des professionnelles et professionnels de commissions scolaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine affilié à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui représente plus de 130 salariés, tient à exprimer ses préoccupations relativement à la centralisation des laboratoires médicaux publics du Québec (projet Optilab) actuellement mis en œuvre par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

CONSIDÉRANT l'initiative du ministre Barrette visant à centraliser les activités des laboratoires médicaux du Québec dans onze mégalaboratoires, essentiellement présents dans les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT les risques et les coûts croissants potentiels liés au transport, à la sécurité, à la stabilité et à la traçabilité des échantillons, que les économies

estimées par le ministre qui ne cessent d'être révisées à la baisse, suscitent d'importantes inquiétudes et des questionnements ;

CONSIDÉRANT que depuis le 26 janvier dernier, la tarification pour le transport des échantillons biologiques est légalement autorisée. Ainsi, les frais de transport d'un nombre croissant de prélèvements réalisés hors des centres hospitaliers seront maintenant facturés aux usagers. Ces nouvelles contraintes économiques, qui risquent d'augmenter avec le déploiement du projet Optilab, pourraient constituer une barrière financière importante à l'accès aux soins, notamment pour les personnes à faible revenu et celles aux prises avec une ou plusieurs maladies chroniques. Est-il nécessaire de rappeler que 70 % des diagnostics et des plans de traitement sont établis à partir de résultats de laboratoires?

CONSIDÉRANT les impacts économiques majeurs qu'aura le projet Optilab dans plusieurs régions du Québec. Une récente étude produite par la CSQ estime les pertes économiques entre 13,5 millions et 16,5 millions de dollars annuellement pour les régions des Laurentides et de Lanaudière, soit l'équivalent de 318 à 387 pertes d'emplois.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que ce Conseil s'oppose à l'implantation du projet Optilab actuellement mis en œuvre par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Une telle centralisation à grande échelle pénalisera la population et de nombreuses régions, dont celle de Chandler. Elle n'a pas sa raison d'être.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170403.092 APPUI – PROJET NAVIGUE.COM : POUR UNE GASPÉSIE BRANCHÉE

CONSIDÉRANT que Navigue.com est un fournisseur de services internet indépendant fondé et géré en Gaspésie depuis 10 ans, et que ce dernier souhaite améliorer et étendre son service d'Internet haute vitesse.

CONSIDÉRANT qu'il existe des programmes de financement qui visent à financer de nouvelles infrastructures et l'amélioration des infrastructures existantes dans les collectivités éloignées, dont la nôtre;

CONSIDÉRANT qu'internet haute vitesse est un véritable moteur de la qualité de vie, du développement économique et que la modernisation des services publics en région :

- Permettra à des centaines de foyers de compter enfin sur un service fiable et moderne;
- Facilitera l'apprentissage et la préparation des travaux scolaires pour nos jeunes;
- Fournira à nos PME des moyens de commerce électronique sécuritaires et concurrentiels;
- Offrira aux citoyens l'accès aux services de santé de pointe;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil appui la demande de financement de Navigue.com pour étendre son aire de service et augmenter les vitesses de service Internet, tant aux foyers qu'aux entreprises, ainsi qu'aux services publics de notre région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170403.093 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 170313.077 - VENTE DE TERRAIN À MADAME MARTINE LEJEUNE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 170313.077 adoptée à la séance du 13 mars 2017 par laquelle la Ville acceptait de vendre un résidu de terrain connu comme étant le lot numéro 5 072 504 ;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, que le lot numéro 5 072 504 fait partie de la route des Hardy, secteur Newport ;

EN CONSÉQUENCE il y a lieu d'abroger la résolution numéro 170313.077 et d'annuler la vente du lot numéro 5 072 504 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que la résolution numéro 170313.077 soit abrogée et, d'annuler la vente dudit terrain à madame Martine Lejeune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170403.094 ADOPTION – RÈGLEMENT V-197-2017 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION D'UN SECTEUR DE CHANDLER EN FAVORISANT L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

ATTENDU que le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de favoriser la revitalisation de son

territoire en favorisant la construction d'unités résidentielles;

ATTENDU que le Conseil estime ainsi opportun d'adopter un programme de revitalisation d'un secteur de Chandler en favorisant l'accès à la propriété;

ATTENDU les pouvoirs conférés au conseil municipal par les articles 85.2 et ss. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que le règlement numéro V-197-2017 décrétant un programme de revitalisation d'un secteur de Chandler en favorisant l'accès à la propriété soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170403.095 OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'installation de quatre (4) débitmètres (1 à la sortie du réservoir de Chandler, 2 à la sortie du réservoir principal de Newport et 1 au réservoir principal de Newport);

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Tretra Tech QI Inc, au montant de 9 400 \$, toutes taxes en sus, pour l'installation de quatre (4) débitmètres.

Soumissionnaire	Cout (Taxes non comprises)
TETRA TECH INC	9 400 \$
CIMA +	12 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170403.096 OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION D'ENREGISTREURS DE DÉBORDEMENT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'installation d'enregistreurs de débordement aux stations de pompage des eaux usées de tous les quartiers de la ville de Chandler;

Il est proposé madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Tretra Tech QI Inc, au montant de 3 400 \$, toutes taxes en sus,

pour l'installation d'enregistreurs de débordement aux stations de pompage des eaux usées de tous les quartiers de la Ville de Chandler.

Soumissionnaire	Cout (Taxes non comprises)
TETRA TECH INC	3 400 \$
CIMA +	12 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170403.097 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – NR DUGUAY – NETTOYAGE APRÈS SINISTRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 0R2311 de N&R Duguay au montant total de 10 061.31 \$, toutes taxes incluses, pour le nettoyage après sinistre suite au vandalisme survenu à la Marina de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170403.098 UMQ – PROGRAMME D'ASSURANCES DES OBNL

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraîche et unanimement résolu que ce Conseil autorise la Ville de Chandler à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s) , qui offrira(ont) la proposition d'assurances à

des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, l'OBNL suivant :

Nova Lumina (CDE du Rocher-Percé)
163, rue Commerciale Ouest
Chandler (Québec) G0C 1K0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

170403.099 DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ – AFFECTATION INDUSTRIELLE – SECTEUR GASPÉSIA

CONSIDÉRANT que la Corporation Habitations des Aînés de Chandler est propriétaire du lot 5 770 536 et a comme projet d'y construire une résidence pour personnes âgées en légère perte d'autonomie ;

CONSIDÉRANT que la Corporation travaille activement sur ce projet depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que le projet qui compterait une trentaine d'unités répondrait aux besoins actuels et futurs du milieu.

CONSIDÉRANT que la Corporation Habitations des Aînés de Chandler a déposé à la Ville une demande de modification de zonage pour le lot 5 770 536 afin d'y permettre une activité résidentielle à logements multiples ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler est favorable pour accueillir un tel projet sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la caractérisation environnementale produite dans ce secteur démontre que les sols du lot en question respectent les critères permettant une vocation résidentielle ;

CONSIDÉRANT que l'affectation que nous retrouvons actuellement au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé sur lot 5 770 536, qui est situé dans le secteur de l'ancienne usine Gaspesia, nous empêche de modifier notre règlement de zonage pour permettre la réalisation de ce projet.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu et unanimement résolu d'autoriser madame Marie-Christine Thériault, directrice du Service Urbanisme et

Environnement, à déposer une demande à la MRC du Rocher-Percé pour que l'affectation sur le lot 5 770 536 soit modifiée de façon à permettre à la Ville de Chandler d'y autoriser un usage résidentiel multifamilial (r3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170403.100 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHANDLER 2017-2021

REPORTÉ.

170403.101 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Claire Blais propose la levée de l'assemblée à 19 h 55.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier